

# Concept d'hygiène pour chœurs d'église

(traduit par <https://www.deepl.com/translator>, version gratuite)

## 1. Ce qui doit être clarifié avant de prélever les répétitions

Nom de la chorale	
Salle	
si nécessaire, l'autorisation d'utiliser une pièce à des fins particulières	
Hauteur de la pièce	
Superficie disponible	
et donc: nombre possible de participants	
Heure et durée de la répétition	
Possibilité de désinfection des mains	
Option de ventilation	
Responsable de la liste de présence	
Nom de la personne responsable de l'hygiène	

## 2. Conditions :

- Les règlements en vigueur de l'état/du département/de la commune ainsi que de l'(archi)diocèse doivent être respectés.
- La direction de la chorale et l'entité juridique de la chorale (paroisse, chapitre métropolitain, ordre religieux, association, etc.) sont responsables de la garantie des conditions d'hygiène par l'instruction et le contrôle et, si nécessaire, par le contact avec les autorités compétentes.
- Au moins une personne responsable de l'hygiène doit être désignée, qui est responsable de la bonne exécution avant, pendant et après la répétition. Cette personne doit être formée en conséquence ; des offres sont disponibles auprès des autorités sanitaires.
- Des instructions d'hygiène doivent être données à tous les chanteurs à l'avance ou au plus tard au début de la répétition.
- Il est nécessaire de demander à tous les participants de confirmer qu'ils respectent les mesures d'hygiène de Corona lors de la reprise des répétitions. Dans le cas des enfants et des jeunes, le consentement de leurs tuteurs légaux est requis pour la participation.
- Les participants doivent être enregistrés à chaque répétition (listes de présence).
- Des panneaux indiquant les normes d'hygiène doivent être affichés aux entrées et dans les installations sanitaires. (exemples de modèles<sup>1</sup>)
- La durée totale de la répétition ne doit pas dépasser 60 minutes.
- Les chefs de chœur et les autres personnes responsables doivent être informés des risques d'infection et des symptômes possibles<sup>2</sup>.

## 3. Les règles et les mesures :

L'hygiène des mains :

- Avant la répétition, il faut désinfecter les mains (pendant 30 secondes) (attention à la date d'expiration !).
- Alternative : se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon liquide pendant au moins 20 à 30 secondes.
- Des serviettes jetables doivent être fournies pour le séchage.
- N'approchez pas vos mains du visage.
- Si possible, ne touchez pas les poignées de porte et les boutons d'ascenseur avec votre main, mais utilisez votre coude si nécessaire !

1 <https://www.avery-zweckform.com/tipp/vorlagen-fuer-schilder-schutzmassnahmen-fuer-corona-virus>

2 [https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges\\_Coronavirus/Steckbrief.html#doc13776792bodyText1](https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Steckbrief.html#doc13776792bodyText1)

#### Étiquette de la toux :

- Lorsque vous toussiez et éternuez, gardez la plus grande distance possible, détournez-vous si possible et toussiez et éternuez dans le creux de votre bras/mouchoir en papier, qui sera ensuite jeté.
- Après s'être mouché / avoir éternué / toussé, désinfectez / lavez les mains soigneusement.

#### Tenez une liste des personnes concernées :

- Lors de chaque répétition/réunion, les noms (adresse/téléphone/courriel) et la position assise de toutes les personnes présentes doivent être enregistrés afin de retracer les chaînes d'infection ultérieures si nécessaire. Un greffier d'enregistrement doit être nommé de manière contraignante.
- Cette liste doit être conservée pendant un mois exclusivement pour le suivi d'éventuelles infections. Elle sera conservée dans une armoire fermée et détruite après le délai prévu, conformément aux directives applicables en matière de protection des données. Les choristes seront informés de manière appropriée que les données seront transmises aux autorités de l'État si cela s'avère nécessaire pour la recherche de contacts.

#### Port du couvre-bouche :

- Doit être apporté par tous les participants (à partir de 6 ans) et doit être porté pendant les (longues) pauses de chant, comme avant et après la répétition.
- Il faut envisager de porter le couvre-bouche pendant toute la durée de la répétition.
- Des masques jetables devraient être disponibles pour les chanteurs qui ont oublié leur cache-bouche.
- Il est conseillé de procéder à une manipulation appropriée avant la répétition.
- Les masques jetables ne doivent pas être jetés dans les déchets normaux. Soit une poubelle spéciale est prévue, soit les utilisateurs ramènent les masques jetables dans un sac en plastique.

#### Règles de distance :

- Une distance minimale de 3 m par rapport à toutes les personnes dans toutes les directions doit être strictement respectée lorsque l'on chante, à l'intérieur comme à l'extérieur (installer les chaises en conséquence ou marquer les zones debout à distance, respecter les éventuelles réglementations locales supplémentaires).
- La distance entre les chefs de chœur et les choristes doit être d'au moins 4 m.
- Des marquages sur le sol/les murs permettent d'éviter les contacts, même dans les couloirs étroits et les installations sanitaires
- Les règles de distance doivent également être respectées sur le chemin au lieu de la répétition et pendant les pauses.
- Il est expressément recommandé aux membres du chœur de respecter les restrictions de contact applicables, même avant et après la répétition.
- Les entrées et les sorties, ainsi que les chemins qui y mènent, doivent être séparés les uns des autres si possible.
- Si plusieurs événements ont lieu dans le même bâtiment, il faut veiller à éviter à tout prix les contacts entre groupes. Si nécessaire, plusieurs zones d'entrée/sortie pour ces groupes doivent être déterminées, idéalement comme une "rue à sens unique" au moyen d'entrées/sorties séparées.

#### Répétitions en plein air :

- En général, il est préférable de prélever les répétitions en plein air, sous réserve des règles de distance, si les conditions météorologiques le permettent et si un lieu approprié est disponible.
- Les règles générales d'hygiène doivent également être respectées à l'extérieur.
- Il faut empêcher les accumulations de spectateurs

#### Taille de la pièce :

- Les pièces doivent être suffisamment grandes pour que les règles de distance puissent être respectées (point de référence par personne d'environ 10 m<sup>2</sup>, respecter les règlements de l'État).
- La hauteur de la pièce doit être d'au moins 3,5 m.
- Si possible, les répétitions doivent toujours avoir lieu dans les mêmes salles avec des groupes fixes.
- En raison de ces exigences, les églises en particulier - à condition que non seulement la tribune du chœur mais aussi la salle entière soient disponibles - sont une bonne option comme salles de répétition (sous réserve de l'approbation du curé responsable).

#### Ventilation :

- Après 30 minutes au plus tard, une ventilation intensive en bout ou croisée (fenêtres/portes

totallement ouvertes, si possible vis-à-vis) doit avoir lieu pendant 5 minutes. Une ventilation continue est idéale.

- Si un système de climatisation est utilisé, sa fonction doit être clarifiée au préalable avec le fabricant en ce qui concerne l'enrichissement ou la réduction des aérosols.

Rythmisation :

- Si plusieurs chorales répètent l'une après l'autre, une pause d'au moins 15 minutes doit être prévue entre les répétitions afin d'éviter tout contact entre les chanteurs et d'assurer une ventilation adéquate.

Manipulation des instruments et des partitions :

- Tous les objets (par exemple les partitions, les dossiers musicaux, les crayons) doivent être utilisés à titre personnel et doivent être apportés par les participants eux-mêmes.
- Si cela n'est pas possible, il faut procéder à un nettoyage / une désinfection en profondeur après l'utilisation.
- Le clavier de l'instrument de répétition doit être désinfecté avant et après la répétition.

Boire :

- Les récipients de boisson doivent être apportés par les participants eux-mêmes et ne peuvent être partagés.

Le nettoyage :

- Il est supposé que les paroisses assurent le nettoyage nécessaire et régulier de leurs salles paroissiales et de leurs églises ainsi que de leurs installations sanitaires.

Comment traiter les groupes à risque :

- Les personnes qui appartiennent à un groupe à risque<sup>3</sup> doivent être sensibilisées aux dangers possibles de la participation aux répétitions de la chorale.
- Si des personnes appartenant à un groupe à risque prennent néanmoins volontairement part aux répétitions de la chorale après avoir reçu des instructions de celle-ci, elles agissent sous leur propre responsabilité.

Exclusion de la répétition du chœur :

- Les personnes qui
  - ont été testés positifs ou classés comme tels,
  - ont été mises en quarantaine,
  - présentent des symptômes de maladie respiratoire ou sont autrement malades,ne peuvent pas participer à la répétition.

#### **4. procédure en cas de maladie :**

- Si les chanteurs présentent des signes de maladie respiratoire ou d'autres symptômes de Covid 19<sup>4</sup>, ils doivent être exclus de la répétition immédiatement.
- Si les participants à une répétition se révèlent par la suite positifs, le chef de chœur ou le directeur de la chorale doit remettre les listes de protocole au bureau de santé responsable.

Cologne / Regensburg, 29 mai 2020

Judith Kunz

Président de l'association chorale allemande Pueri Cantores

Dr Marius Schwemmer

Président de l'Allgemeiner Cäcilienverband pour l'Allemagne

3 [https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges\\_Coronavirus/Risikogruppen.html](https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Risikogruppen.html)

4 [https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges\\_Coronavirus/Steckbrief.html#doc13776792bodyText2](https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Steckbrief.html#doc13776792bodyText2)

Ce concept d'hygiène est principalement basé sur les études suivantes :

- Norme de sécurité au travail Sars-CoV-2 - recommandations pour les communautés religieuses, travail en comité sur place

VBG - Hambourg

Statut : 20.05.2020

[http://www.vbg.de/DE/3\\_Praevention\\_und\\_Arbeitshilfen/3\\_Aktuelles\\_und\\_Seminare/6\\_Aktuelles/Coronavirus/Brancheninfos\\_Arbeitsschutzstandard/Religionsgemeinschaften\\_Gremienarbeit.pdf;jsessionid=6328BB9C0DA14B1E14792C7AF1626486.live1?\\_\\_blob=publicationFile&v=5](http://www.vbg.de/DE/3_Praevention_und_Arbeitshilfen/3_Aktuelles_und_Seminare/6_Aktuelles/Coronavirus/Brancheninfos_Arbeitsschutzstandard/Religionsgemeinschaften_Gremienarbeit.pdf;jsessionid=6328BB9C0DA14B1E14792C7AF1626486.live1?__blob=publicationFile&v=5)

- Evaluation des risques d'une infection à coronavirus dans le domaine de la musique Hôpital universitaire de Fribourg - Institut de médecine musicale de Fribourg  
- Centre de recherche et d'enseignement musical de Fribourg - Université de musique de Fribourg

deuxième mise à jour du 19.05.2020

<https://www.mh-freiburg.de/fileadmin/Downloads/Allgemeines/RisikoabschaetzungCoronaMusikSpahnRichter19.5.2020.pdf>

Échantillon

**Consentement à participer aux répétitions et aux représentations  
(services religieux, etc.) en période de pandémie COVID 19**

Par la présente, moi \_\_\_\_\_ (mon  
enfant \_\_\_\_\_), confirme que je suis d'accord à participer aux répétitions et  
aux représentations de la chorale

\_\_\_\_\_

en période de pandémie de Corona, à mon risque / nos risques et périls.

J'ai pris note des mesures de protection prises par la chorale. Je suivrai les mesures  
d'hygiène personnelle prescrites selon le concept de XX.XX.XXXX au mieux de mes  
connaissances et de mes convictions.

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature